

DEC141469DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LYONBIOPOLE » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°2012/11/09-406 du 9 novembre 2012 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « LYONBIOPOLE » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LYONBIOPOLE » au titre des années 2013 et 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Alain Fuchs